

Commune de LOISIN : tableau descriptif de la carte

Phénomène naturel	Description des historicités	Degré d'aléa	Occupation du sol	N° de zone
I	<p>Coteau situé au dessus de la RD1206</p> <p>Ce secteur principalement occupé par des vignes et des champs cultivés se caractérise par d'importants ruissellements après de fortes précipitations (précipitations > 35mm/h/m² ou > 50 mm/j/m²) : la teneur des sols en argile et la nature des cultures limite l'absorption des terrains.</p> <p>Cela provoque une rapide saturation du réseau de collecte des eaux pluviales (fossés et ruisseaux) et peut entraîner des débordements localisés et des inondations.</p> <p>La commune de Loisin a déjà été affectée à plusieurs reprises, comme, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 14 et 15/11/2002 : débordements du ruisseau du Paradis (ou du Pesay) au lieu-dit Les Luges, du ruisseau de Sarvagnignes entre les Mogets et Vidonne, entraînant inondations et coulées boueuses sur la RD1206 et dans une maison après obstruction d'un drain ; - en 1999 : débordements du ruisseau de Tholomaz et inondations au Bois Folet après obstruction de la canalisation ; - le 2/07/1998 : débordements du ruisseau du Paradis après un orage provoquant l'inondation de quelques maisons ; - le 21/06/1988 ; - le 6/07/1987. <p>Certains de ces épisodes pluvieux ont conduit à la signature d'arrêtés de catastrophes naturelles : arrêté du 22/10/1998 (suite aux événements du 2/07/1998) et arrêté du 2/04/2003 (événements des 14 et 15/11/2002).</p> <p>Afin de réduire la saturation des réseaux et l'impact des inondations, le Schéma d'Aménagement des Eaux pluviales est actuellement élaboré par Hydrétudes sur toute la commune dans le cadre du Contrat de Rivière du Chablais.</p>	Faible	Vignes Champs cultivés Habitations	1

I	<p>Des travaux d'entretien sont également menés régulièrement : entretien des fossés tous les 2 ans, surveillance régulière par la mairie. Des ouvrages ont été installés : bassins de rétention, redimensionnement des busages, avaloirs, fossés collecteurs d'1,50m de large en amont des routes, caniveaux, etc.</p> <p>Enfin, les coteaux viticoles sont enherbés à 95% depuis 2003 (premiers enherbements en 1998), permettant une rétention de 20-25% des eaux de ruissellement instantané lié à un orage.</p> <p style="text-align: center;"><i>Rapports RTM GF d'août 1987 et RTM OD/1558 du 13/08/1998 Cf. Photographies Loisin-OT1 et OT2</i></p>	Faible	Vignes Champs cultivés Habitations	1
I	<p>Ballavais</p> <p>Ce secteur principalement occupé par des vignes est également affecté de phénomènes de ruissellements : il a été inondé en novembre 2002.</p> <p style="text-align: center;"><i>Rapport RTM 102 CF/CD du 27/01/2003</i></p>	Faible	Vignes Habitations	7
G	<p>Coteaux viticoles des Mogets à Crépy</p> <p>Le ruissellement qui affecte le secteur favorise aussi le ravinement au niveau des parcelles viticoles dés herbées, d'autant plus que la majorité des vignes est plantée dans le sens de la pente. Cependant, cela devient cependant de plus en plus rare depuis 2003 en raison du nombre croissant de parcelles enherbées.</p> <p>Chemins et parcelles du coteau sont délimités par de nombreux murets empierrés, localement effondrés suite aux effets des eaux de ruissellement. Ces glissements restent cependant très localisés et superficiels.</p> <p style="text-align: center;"><i>Cf. Photographie Loisin-OG1</i></p>	Faible	Vignes	2
T G	<p>Ruisseaux du Paradis et de Crépy</p> <p>Le lit de ces cours d'eau emprunte des thalwegs boisés profondément marqués sur le coteau. Recueillant les eaux de ruissellement, leurs berges sont souvent affectées par des phénomènes d'érosion (loupes de glissements, arbres déstabilisés). Au fur et à mesure que la pente s'adoucit, le large thalweg se transforme en un large fossé entre les parcelles viticoles. Recueillant les eaux de ruissellement, les ruisseaux font l'objet de busages profonds et largement dimensionnés au niveau de la RD20.</p> <p style="text-align: center;"><i>Cf. Photographie Loisin-EG1</i></p>	Fort Fort	Thalwegs	3

<p>H</p>	<p>Marais de Chilly Le marais occupe une dépression installée sur un plateau d'origine glaciaire. Il est traversé par un cours d'eau et alimenté par de petits ruisseaux issus des coteaux viticoles. Constitué principalement de tourbières, il présente de très forts intérêts au niveau de la flore (nombreuses espèces protégées et d'intérêt local), et de la faune (nombreux oiseaux). De même, le marais est très intéressant d'un point de vue hydrologique : il récolte et stocke une grande partie des eaux de surface en traversant toute la commune de Loisin (associé au marais de Ballavais) et alimente la rivière de l'Hermance ; c'est donc un élément important du réseau hydrographique local. A l'Ouest de cette dépression marécageuse, la nappe phréatique affleurante rend de nombreuses zones (boisées ou herbeuses) hydromorphes. Par ailleurs, on peut observer une minuscule mare au Sud-Est du marais.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Marais</p>	<p>4</p>
<p>H</p>	<p>Marais de Ballavais Cette longue et étroite dépression marécageuse qui s'étale sur plusieurs communes (Loisin et Veigy-Foncenex) est couverte de roseaux et de saules. Elle est moins marécageuse que le marais de Chilly mais elle présente tout autant d'intérêts que ce soit au niveau de la flore (espèces protégées et d'intérêt local, champignons d'intérêt) ou de la faune (nombreux mammifères, avifaune très riche du fait de la proximité de vastes massifs forestiers). Installé dans la continuité du marais de Chilly, ce marécage participe activement au stockage des eaux de ruissellement, à leur épuration et à la régulation du débit de l'Hermance (qui y prend sa source).</p>	<p>Moyen</p>	<p>Marais</p>	<p>5</p>
<p>H</p>	<p>La prairie humide de l'Epine Au milieu des bois, se trouvent des prairies dites humides. Plus ou moins marécageuse, celle de l'Epine a été abandonnée : elle ne révèle aucune espèce floristique protégée mais elle reste potentiellement riche et il suffirait que la fauche soit à nouveau réalisée pour que des espèces protégées présentes sur les autres prairies de Marival reviennent. Néanmoins, elle constitue une vaste zone tampon jouant un rôle de stockage, d'épuration et de restitution progressive des eaux. Nota : L'ensemble des prairies humides de Marival (sur les communes de Douvaine, Loisin et Chens sur Léman) représente le plus beau, le plus étendu et le plus intéressant site de ce type pour le département.</p> <p style="text-align: right;"><i>Cf. Photographie Loisin-EHI</i></p>	<p>Faible</p>	<p>Marais</p>	<p>6</p>

<p>H</p>	<p>Prairies humides du Bois de Corsay, au Nord-Ouest de la commune</p> <p>Ce secteur est constitué d'un ensemble de légères dépressions sur un plateau d'origine glaciaire, situé sur des alluvions morainiques quaternaires. Les terrains étant argileux, imperméables et drainés par des écoulements diffus, ces dépressions sont occupées par des prairies marécageuses (prairies à molinie).</p> <p>De nombreuses espèces protégées, en liste rouge ou d'intérêt local y vivent que ce soit au niveau de la flore ou de la faune.</p> <p>Par ailleurs, le taux d'humidité élevé du secteur lui confère un important rôle de stockage et de régulation du ruisseau de Marmot, affluent de l'Hermance, qui y prend naissance.</p> <p>Il est essentiel de maintenir la qualité des eaux de surface et d'éviter les perturbations hydrauliques en pérennisant les pratiques actuelles : fauche, récoltes de la masse végétale, aucun fertilisant.</p> <p>Nota : L'ensemble des prairies humides de Marival (sur les communes de Douvaine, Loisin et Chens sur Léman) représente le plus beau , le plus étendu et le plus intéressant site de ce type pour le département.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Marais</p>	<p>7</p>
-----------------	--	--------------	---------------	----------